



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210125-CONS-AG-21-002-DE
Date de télétransmission : 02/02/2021
Date de réception préfecture : 02/02/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 25 janvier 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Attribution par la CAO du marché de fourniture de carburant au moyen de cartes accréditives pour les véhicules communautaires

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 janvier à 16 heures 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni au Théâtre de Furiani en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DIBORGO, sur convocation en date du 19 janvier 2021.

PRESENTS :

ARMANET Guy, BATTESTI Gilles BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTÉ Christine MASSONI Jean-Joseph MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TMSIT Christelle, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

DE GENTILI Emmanuelle	à	PERETTI Philippe
LINALE Serge	à	ROMITI Gérard
PIPERI Linda	à	LACAVE Mattea
COLOMBANI Carulina	à	POLISINI Ivana
SIMEONI Gilles	à	SAVELLI Pierre
SIMONI Pierre-Baptiste	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
ROSSI Michel	à	SAVELLI Jean-Michel

ABSENTS : VESPERINI Françoise

QUORUM : 14

Le **Président** constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. Mme Leslie Pellegrini est désignée secrétaire de séance.

Conseil du 25 janvier 2021

Objet : Attribution par la CAO du marché de fourniture de carburant au moyen de cartes accréditives pour les véhicules communautaires

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001-06-13-00 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la consultation lancée le 13/11/2020 avec une remise des offres fixée le 17 décembre 2020, sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour une durée de 1 an renouvelable trois fois, sans minimum ni maximum ;

Vu le rapport d'analyse ;

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 18 janvier 2021 et l'avis favorable du Bureau du 18 janvier 2021 ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**PREND ACTE
(A l'unanimité)**

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer, pour une durée de 1 an renouvelable trois fois le marché relatif à la fourniture de carburant au moyen de cartes accréditives, à la SAS VITO CORSE, Forum du Fangu - Avenue Jean Zuccarelli – 20200 BASTIA (Siret 51809478400023) ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORDO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification